

ADEC, 84 av de Provence
06210 MANDELIEU Tél: 04 93 49 04 44
ADNA, 127 rue de la Fontaine
06550 LA ROQUETTE SUR SIAGNE Tél: 06 67 97 73 55
CPIE, 5 rue Mimont
06400 CANNES Tél: 0638646190
SID, bat 5, résid les Jonquilles, 6 imp des Lavandes
06150 CANNES LA BOCCA Tél: 06 95 54 74 47

Mandelieu le 10 Janvier 2015

Monsieur Henri LEROY
Maire de Mandelieu la Napoule
Vice Président Conseil Général
Av de la République B.P. 46
06510 MANDELIEU LA NAPOULE

Objet: Nuisances sonores
Aéroport Cannes-Mandelieu

Monsieur Le Maire,

Lors du dernier groupe de travail IFR/VFR la direction de l'Aéroport de Cannes Mandelieu nous a présenté un projet de réduction des nuisances sonores et nous a informé que le cabinet BIPE avait été mandaté pour cette étude, et mis à l'ordre du jour de la prochaine CoCoEnvi, de janvier.

Ce projet présente des améliorations ponctuelles de réduction de bruit, mais pour l'aéroport il consiste essentiellement à demander une modification du décret limitant actuellement à 22 tonnes la possibilité d'accès et de la porter à 35 tonnes ce qui autoriserait l'atterrissage à des avions plus gros, mais moins bruyants.

En contrepartie, ils proposent l'interdiction de certains avions bruyants pour les remplacer par des avions plus gros, mais prétendus plus silencieux.

Nous émettons des doutes sur la possibilité d'interdiction de ces avions bruyants, car depuis de nombreuses années les "Piaggio Averti" bien connus des riverains et particulièrement bruyants, (malgré la volonté affichée de l'aéroport depuis deux ans de les supprimer) atterrissent toujours régulièrement à l'aéroport de Cannes Mandelieu. De plus le cabinet BIPE, pour réaliser l'étude précise qu'il faut faire "une analyse de l'acceptation juridique des mesures de restriction proposées " ; eux-mêmes semblent avoir des doutes sur cette procédure. L'on nous a déjà annoncé que l'on ne pouvait rien faire pour les hélicoptères et les turbopropulseurs, pourtant bien plus nombreux que les jets, et souvent fort bruyants.

La limite de 22 tonnes étant levée attendons-nous à voir des avions très bruyants type ATR ou autres se poser à Cannes Mandelieu, voire des Q400 de Bombardier d'une capacité de 86 passagers.

Selon la direction de l'aéroport le passage à 35 tonnes n'entraînera pas de trafic supplémentaire, les avions bruyants (2,8 % du trafic) étant remplacés par des appareils plus lourds mais plus silencieux ; ce qui semble en contradiction avec la demande d'étude d'impact qui a été demandée au cabinet BIPE dans le cas d'une augmentation du trafic de substitution de 5 à 50%.

Il est donc bien envisagé une probabilité d'augmentation du trafic et générant de nouvelles nuisances. Le remède serait pis que le mal. De plus cela correspondrait à un positionnement très différent de l'actuel aéroport, et très dommageable pour l'environnement, et la qualité de vie des riverains.

D'autre part dans l'étude du cabinet BIPE il est envisagé la possibilité de prolonger d'une heure l'ouverture de l'aéroport, mesure certainement peu appréciée par les riverains.

Depuis plusieurs années l'aéroport à mis en place de coûteux capteurs de bruit ainsi que le système de suivi de trajectoire. Les avions les plus bruyants ont été identifiés, les trajectoires anormales ont été relevées mais toutes ces belles statistiques n'ont guère débouché sur des actions concrètes ; aucune mesure coercitive n'a encore été mise en place, alors que les trajectoires sont toujours assez mal respectées, et que des points noirs ne sont pas traités. Il ne faut donc pas s'étonner que les riverains de plus en plus mettent en doute la réelle volonté de l'aéroport d'atténuer les nuisances, vivant un décalage important entre les attitudes « vertueuses », les beaux plans des réunions officielles, et le manque d'application et de contrôle dans la pratique .

La précipitation à présenter ce projet de modification de l'arrêté ministériel nous semble insolite et pourrait bien être liée à la possible cession d'une partie de la participation de l'état dans ACA (Aéroports Côte d'Azur); le passage à 35 tonnes de Cannes-Mandelieu permettrait un dégagement de l'aéroport de NICE pour la fourchette des 22/35 tonnes, augmentant d'autant le trafic local.

Que peut garantir la direction de l'aéroport qui compte tenu des projets du désengagement de l'état n'a aucune certitude d'être maintenue en place par le nouvel actionnaire ?

Accepter lors de la prochaine Cocoenvi le passage à 35 tonnes c'est donner un chèque en blanc à l'aéroport, irréversible, sans aucune garantie d'améliorations tangibles ; c'est aussi remettre en cause la limite des 22 tonnes inscrite dans la charte.

Que vont penser les riverains de ce joli tour de passe-passe, qui ne va certainement pas améliorer leur qualité de vie, d'autant plus que compte tenu de l'emploi de nouveaux matériaux plus légers, les avions de la gamme 23/ 35 tonnes auront une empreinte visuelle beaucoup plus importante et seront encore plus perçus comme des intrus par la population.

Ce projet bien que confidentiel est déjà connu de riverains qui nous interpellent sur le sujet ; les remarques qu'ils nous font sont plutôt virulentes.

Nous tenions à vous informer des conséquences du passage à 35 tonnes.
Nous sommes à votre entière disposition pour tout complément d'informations.

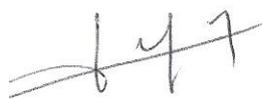
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

ADEC, le Président,

ADNA, le Président,

CPIE, Le Président

SID, la Présidente,



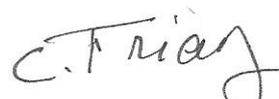
Roland LYSSE



JC BOSCHÉL



F. KOLMER



Claude TRIAY

DESTINATAIRES COURRIER

- *Mr VARRONE Jacques, Maire d'Auribeau sur Siagne*
- *Mr LISNARD David, Maire de Cannes*
- *Mme TABAROT Michèle, Maire du Cannet, Député*
- *Mr VIAUD Jérôme, Maire de Grasse, Président CAPG*
- *Mr LEROY Henri, Maire de Mandelieu, Conseiller Général*
- *Mr ASCHIERI André, Maire de Mouans Sartoux*
- *Mr GALY Richard, Maire de Mougins, 1er vice-président CAPL*
- *Mr PIBOU Gilbert, Maire de Pégomas*
- *Mr ROATTA André, Maire de la Roquette sur Siagne*
- *Mr BOTELLA Georges, Maire de Théoule sur Mer*
- *Mme GOURDON Marie-Louise, Conseillère Générale*
- *Mr TAMBAY Patrick, Conseiller Général*
- *Mr VINCIGUERRA Jean-Raymond, Conseiller Général*
- *Mme VAILLANT Pascale, adjointe environnement, Cannes*
- *Mme ROBORY-DEVAYE Monique, adjointe Mandelieu*
- *Mr BROCHAND Bernard, président CAPL*
- *Mme PORTERO Marie-Agnès, directrice environnement CAPL*
- *Mme TORELLI Katia, directrice environnement CAPG*
- *Mr LELEUX Jean-Pierre, sénateur*
- *Mr CASTANET Philippe, sous-préfet Grasse*